CHD
Audit - Val de Loire

ASSOCIATION COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

commissaire aux comptes

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 400 000 €
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de la région d'Orléans et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes du ressort de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Orléans
SIÈGE SOCIAL : 51-55 boulevard de Châteaudun - BP 36 - 45016 ORLEANS CEDEX 01 - 350 515 854 RCS Orléans - FR 62350515854
Tél. 02 38 54 54 74 - Fax : 02 38 54 27 03 - www.groupechd.fr

COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE
Siège social : Parc Equestre Fédéral
41600 LAMOTTE BEUVRON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Subventions

Comme détaillé dans les notes annexes, les subventions comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31/08/2023 s'élèvent à 122 126 euros.

Au 31 août 2023, l'Association dispose de subventions à recevoir pour177 340 euros.

Nos travaux ont consisté à contrôler la réalité et le rattachement des subventions à la bonne période.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas détaillées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives à l'audit des comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date d'émission de notre rapport correspond à la date de réception des informations nécessaires à la formation de notre opinion.

Fait à ORLEANS, le 27 Novembre 2023
Le Commissaire aux comptes
CHD AUDIT VAL DE LOIRE, représenté par

HELENE PARADIS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développem				
Concessions, brevets et droits assim				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avanc				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et	241 737	238 370	3 366	8
Autres immobilisations corporelles	26 706	23 714	2 991	
Immob. en cours / Avances et acom				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	77		77	75
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	268 519	262 084	6 434	83
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur co				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	412		412	
Autres créances	221 081		221 081	108 320
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	673 085		673 085	622 305
Charges constatées d'avance	11 871		11 871	1 436
ACTIF CIRCULANT	906 449		906 449	732 061
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Prime de remboursement des obligat				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 174 967	262 084	912 883	732 144

Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
PASSIF		
Fonds associatifs	284 463	284 463
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	373 599	264 450
RESULTAT DE L'EXERCICE	69 677	109 149
Subventions d'investissement	1 177	
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	728 916	658 062
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 036	17 417
Dettes fiscales et sociales	18 494	12 251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 080	1 080
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	151 356	43 333
DETTES	183 967	74 082
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	912 883	732 144

Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	269 518	61,09	228 536	68,70	40 982	17,93
Prestations de services	48 527	11,00	38 897	11,69	9 630	24,76
Subventions d'exploitation	122 126	27,68	64 384	19,35	57 742	89,68
Autres produits	993	0,22	838	0,25	155	18,51
Produits d'exploitation	441 163	100,00	332 655	100,00	108 509	32,62
CHARGES						
Autres achats non stockés	10 866	2,46	7 937	2,39	2 929	36,91
Charges externes	193 719	43,91	110 215	33,13	83 504	75,76
Salaires et Traitements	100 298	22,73	62 898	18,91	37 400	59,46
Charges sociales	54 538	12,36	41 364	12,43	13 174	31,85
Amortissements et provisions	1 353	0,31	50	0,02	1 302	NS
Autres charges	12 971	2,94	2 127	0,64	10 844	509,78
Charges d'exploitation	373 745	84,72	224 591	67,51	149 154	66,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	67 419	15,28	108 063	32,49	-40 645	-37,61
Produits financiers	2 574	0,58	1 316	0,40	1 257	95,50
Résultat financier	2 574	0,58	1 316	0,40	1 257	95,50
RESULTAT COURANT	69 992	15,87	109 380	32,88	-39 387	-36,01
Produits exceptionnels	118	0,03			118	
Charges exceptionnelles	45	0,01			45	
Résultat exceptionnel	73	0,02			73	
Impôt sociétés	388	0,09	231	0,07	157	67,96
EXCEDENT OU DEFICIT	69 677	15,79	109 149	32,81	-39 472	-36,16
Dons en nature	9 381	2,13			9 381	
Bénévolat	9 381	2,13			9 381	

COMPTES ANNUELS 2023

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COMITE REGIONAL D'EQUITATION CVL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 912 883 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 69 677 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/11/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

OBJET SOCIAL

Le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire est un organe déconcentré de la Fédération Française d'Equitation.

Le Comitié Régional d'Equitation à une double vocation :

- Vocation sportive :
* Il s'agit de missions traditionnelles d'encadrement et d'animation des activités sportives de toutes les disciplines sur le territoire.
* Missions régaliennes : officiels de compétition, titre de champion régional...
* Actions de développements : calendriers, GRC, stages, ...

- Vocation politique :
* Inscrire le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire dans une logique de participation aux politiques d'aménagement du territoire et développement social, culturel et touristique de son aire d'influence.
* Il s'agit notamment de repositionner les activités équestres vis-à-vis des instances économiques, administratives et politiques de la Région.
* Le CRE met en place sur son territoire la politique fédérale dans un souci de maillage territorial.

MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales du CRE, qui sont globalement indiquées dans son objet social, comprennent notamment :
- Encadrement et animation des activités sportives de toutes les disciplines sur le territoire : Circuit sportif « Grand Régional Centre »
- Soutenir les clubs face aux demandes de leurs différents publics en proposant des formations mises en place afin de permettre aux enseignants de la Région Centre-Val de Loire de mieux gérer les outils techniques, pédagogiques et réglementaires et de rester dans une dynamique équestre.
- Mise en place d'un réseau de clubs nommé « Randonnez Cheval Ô Centre » ayant pour mission de développer sur le territoire le tourisme équestre.
- Création de « Cheval et Diversité Centre Val de Loire », réseau de clubs ayant pour objectif l'ouverture de l'équitation pour les personnes éloignées de la pratique sportive.
- Mise en place d'un plan régional qualité, qui permet aujourd'hui, avec le Conseil régional, de soutenir massivement les clubs dans leurs projets d'investissements.

MOYENS DE L'ENTITE

Les ressources du CRE sont constituées par :
- les cotisations de ses membres ;
- des subventions et dons de toute nature qui lui sont attribués.

Pour ce faire, le CRE peut compter sur une équipe composée de 26 élus et d'un effectif salarié moyen de 3 personnes sur l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	237 661	4 076		241 737
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 902	2 158		21 060
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 177	1 469		5 646
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	260 739	7 703		268 442
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	75	2		77
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	75	2		77
ACTIF IMMOBILISE	260 814	7 704		268 519

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	237 653	717		238 370
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 902	196		19 098
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 177	439		4 616
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	260 731	1 353		262 084
ACTIF IMMOBILISE	260 731	1 353		262 084

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		1 353	1 353
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		1 353	1 353
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 233 363 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	412	412	
Autres	221 081	221 081	
Charges constatées d'avance	11 871	11 871	
Total	**233 363**	**233 363**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	47
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	35 200
FFE - PRODUITS À RECEVOIR	42 623
CR SUBVENTION À RECEVOIR	142 140
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	8 653
Total	**228 662**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 183 967 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 036	13 036		
Dettes fiscales et sociales	18 494	18 494		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 080	1 080		
Produits constatés d'avance	151 356	151 356		
Total	183 967	183 967		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	12 192
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	10 684
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	2 432
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	388
DIVERS - CHARGES À PAYER	1 080
Total	26 777

Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	11 871		
Total	11 871		

Notes sur le bilan

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	143 851		
Total	143 851		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 240 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Montant global de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants ou bénévoles au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif :

Il s'agit d'une rémunération individuelle, celle-ci ne peut être dévoilée.

Contributions volontaires

Il a été valorisé pour 9 380.70 € de bénévolat, correspondant à 833 heures réalisées au titre de l'activité associative, calculée sur la base du taux horaire brut du SMIC.
L'association ne dispose pas d'autres contributions volontaires en nature.